

Référentiel professionnel

DIPLOME ACCOMPAGNATEUR JEUNESSE

Niveau V



REFERENTIEL PROFESSIONNEL

SOMMAIRE

Introduction : contexte de la création du diplôme

Page 2

I L'emploi type

1.1 Lien avec les nomenclatures. Page 4

1.2 Définition et description de l'emploi type. Page 4

1.3 Conditions générales d'exercice de l'emploi type. Page 5

1.4 Conditions d'exercice de la profession. Page 6

1.5 Champ d'intervention et de responsabilité. Page 6

1.6 Niveau de qualification et évolution dans le poste. Page 6

II. Définition et description des activités types

2.1 Activité type 1 (AT1) : Accueillir le public Page 7

2.2 Activité type 2 (AT2) : Participer à la conception d'un projet d'activités socio éducatives Page 7

2.3 Activité type 3 (AT3) : Animer des actions socio-éducatives Page 8

III. Description des compétences

3.1 Compétences mises en œuvre pour la réalisation de l'activité type 1. Page 8

3.1.1 Compétence 1 (C1) : aménager les espaces d'accueil des publics Page 8

3.1.2 Compétence 2 (C2) : communiquer avec le public et dans l'environnement professionnel Page 9

3.2 Compétences mises en œuvre pour la réalisation de l'activité type 2. Page 10

3.2.1 Compétence 3 (C3) : prendre en compte le contexte et le public Page 10

3.2.2 Compétence 4 (C4) : préparer un projet d'activités socio-éducatives Page 11

3.3 Compétences mises en œuvre pour la réalisation de l'activité type 3. Page 12

3.3.1 Compétence 5 (C5) : animer des activités Page 12

3.3.2 Compétence 6 (C6) : évaluer son action Page 13

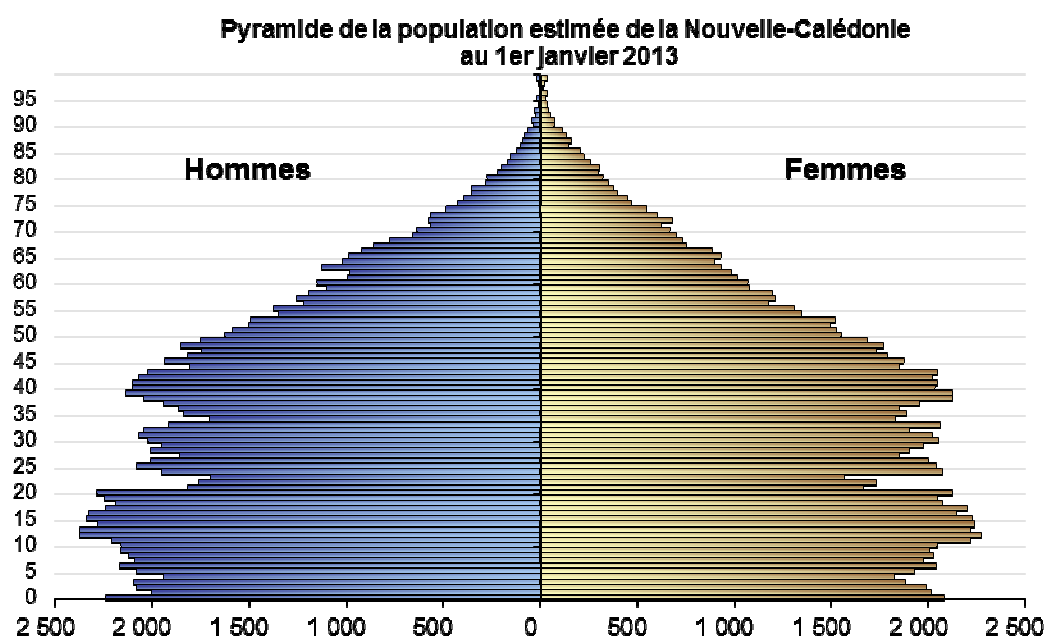
Annexe

Groupe de travail /Groupe de pilotage. Page 16

INTRODUCTION

Contexte de la création du diplôme

La Nouvelle Calédonie présente une démographie dynamique avec un taux d'accroissement global de 1.90 % au dernier recensement de 2014. Malgré un ralentissement de cette progression, les moins de 20 ans représentaient en 2009 34% de la population.



En 2014, 68 760 enfants et jeunes sont scolarisés : 34 960 dans le 1^{er} degré et 33 800 dans le second. Dans cette même période, le pays vit un développement industriel qui vient perturber les habitudes de vie et accentue l'urbanisation des populations.

De façon incontestable, l'éducation, l'information et l'insertion qu'elle soit sociale ou professionnelle contribuent à la formation du citoyen. Ce sont des leviers du développement socioéconomique, qui constituent un enjeu majeur pour la Nouvelle-Calédonie. Les temps de vie de l'enfant ou du jeune sont souvent répartis de la façon suivante : le temps passé dans la famille et à l'école représente chacun 25 % alors que le temps libre à lui tout seul est évalué à 50%.

De plus en plus souvent, les deux membres du couple parental travaillent pour assurer la vie économique du foyer, les horaires de travail, les 5 semaines de congés payés en rapport avec les 17 semaines de vacances scolaires sont donc de plus en plus problématiques pour les familles qui ont un questionnement commun : qui s'occupe de mon enfant pendant ces temps ? Pour les familles

monoparentales la question est encore plus pressante. Cette demande sociale, quel que soit le niveau socioéconomique du foyer, est aussi exprimée dans le sens d'une réduction de l'oisiveté des enfants et des jeunes, laquelle est potentiellement porteuse de déviance.

De plus en plus de collectivités publiques et associations d'éducation populaire ont investi dans ces temps de vie en terme d'actions éducatives, de formation et d'insertion.

C'est à ce titre que nous proposons la création de cette formation de niveau V dont la vocation est d'agir directement auprès des publics concernés en situation de face à face. En effet nous constatons que nombre d'acteurs actuellement en place sur les terrains précités sont dépourvus de formation professionnelle et construisent souvent seuls les compétences au fur et à mesure de leurs expériences.

Cette proposition vise aussi à conforter nos ambitions éducatives pays par la formation des acteurs permanents en vis à vis des publics enfants ou jeunes concernés. L'organisation, la menée et l'évaluation des activités socioéducatives culturelles ou physiques et de plein air qu'ils auront à assurer viseront à l'épanouissement physique, social, affectif et intellectuel des enfants et des jeunes dont ils auront la responsabilité.

Appelés à agir dans un contexte professionnel structuré, ils devront cependant présenter un bon niveau d'autonomie dans leurs actions quotidiennes.

Ce dispositif permettrait d'aboutir à une véritable professionnalisation des acteurs en place et à l'émergence d'une nouvelle génération. Cette formation conduirait à une certification par un nouveau diplôme calédonien vivement souhaité par les organismes publics ou associatifs.

Il nous apparait souhaitable que ce cursus soit construit par les organismes de formation sur la base d'une part théorique pour l'acquisition des connaissances nécessaires et une forte part d'alternance très accompagnée, axée sur les savoirs faire et l'adaptation au contexte des actions.

De même nous souhaiterions y adjoindre progressivement et ultérieurement, en fonction des besoins du terrain, des modules complémentaires susceptibles de compléter les compétences et la polyvalence des acteurs soit en termes de champ d'action, de public spécifique, de techniques particulières. Nous favoriserions ainsi sensiblement l'employabilité de ces personnes et la réponse aux besoins.

I- L'EMPLOI TYPE

Intitulé de l'emploi type : Accompagnateur jeunesse

Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination.

1.1 Lien avec les nomenclatures

- Nomenclature d'activités françaises (NAF)
 - Section R : Arts, spectacles et activités récréatives.
 - Division 93 : Activités sportives, récréatives et de loisirs.
 - Groupe 93.1 : Activités liées au sport.
- Fiches ROME (répertoire opérationnel des métiers et des emplois) :
 - G 1202 : Animation d'activités culturelles ou ludiques.
 - G 1203 : Animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents.
- Code NSF (nomenclature des spécialités de formation)
 - 335 t : animation sportive, culturelle et de loisirs.
- Niveau des certifications (nomenclature de 1969)
 - Diplôme d'accompagnateur jeunesse : niveau V

1.2 Définition et description de l'emploi type

L'accompagnateur jeunesse est un professionnel généraliste spécialisé en accompagnement. Il peut travailler partout en Nouvelle-Calédonie. Ses actions se font de façon ponctuelle ou régulière. Il s'inscrit dans une démarche d'éducation populaire et de développement de la citoyenneté.

Il inscrit son action dans le projet éducatif de la structure en suivant les directives de la hiérarchie. Il participe à la conception et à la mise en œuvre d'un projet d'activité pour un public enfance et jeunesse tels que animations socio-éducatives, animations périscolaires, actions de proximité et chantiers de jeunes. Il accompagne les jeunes dans la mise en œuvre de leur(s) projet(s) notamment lorsqu'il exerce des missions d'information et de sensibilisation, d'accompagnement à la scolarité et d'accompagnement de projets (emploi, formation, mobilité, logement, santé, vacances, culture, sport, vie pratique).

Il peut être amené à travailler en horaires décalés, en soirée, le week-end, les jours fériés. Le travail peut être à temps plein, temps partiel et de manière discontinue.

Il peut se spécialiser dans d'autres supports pour intervenir auprès de public particulier notamment le public en situation de handicap.

1.3 Conditions générales d'exercice de l'emploi type

Statuts :

- Salarié (secteur privé et public) ;
- Travailleur indépendant.

Structures d'exercice de l'emploi type :

L'emploi peut s'exercer dans tous établissements ou structures d'accueil et d'animation.

Dans le cas d'un travailleur indépendant, il peut être appelé à fournir une prestation en réponse à une demande.

Il peut donc être amené à travailler avec des :

- Collectivités publiques ;
- Associations (de loisirs, d'accompagnement à la scolarité,...) ;
- Structures de vacances et de loisirs ;
- Comités d'entreprise ;
- Etablissements scolaires ;
- Réseau d'information jeunesse ;
- Maisons communes, maisons pour tous,...
- Etablissements accueillant des publics en insertion ;
- Structures touristiques.

Publics concernés :

- Jeunes adultes et mineurs dans le cadre d'actions d'animation à des fins de découverte et d'initiation, de sensibilisation, d'accompagnement à la scolarité ou aux projets (emploi, formation, mobilité, logement, santé, vacances, culture, sport, vie pratique).
- Public de centres de vacances ou de loisirs : à des fins éducatives dans le cadre de la réglementation en vigueur.
- Publics scolarisés dans le cadre d'actions socio éducatives ou périscolaires dans le respect de la réglementation en vigueur.
- Personnes en situation de handicap :
Le titulaire du diplôme peut s'occuper de personnes en situation de handicap. Néanmoins, il ne peut prendre en charge un groupe exclusivement composé de personnes en situation de handicap qu'en présence d'une personne titulaire d'un diplôme permettant l'encadrement de ce public. Un certificat de spécialisation (CS) pourra être créé pour

l'encadrement de ce public ce qui élargira les prérogatives d'exercice de l'accompagnateur jeunesse.

1.4 Conditions d'exercice de la profession

Pour pouvoir exercer son activité, l'accompagnateur jeunesse doit pouvoir justifier des conditions suivantes :

- Etre titulaire du diplôme d'accompagnateur jeunesse ;
- Etre majeur ;
- Etre titulaire du diplôme PSC1 (prévention et secours civiques) ou toute autre certification équivalente, à jour des recyclages obligatoires ;
- Si activité indépendante :
 - . Faire état d'une attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle couvrant son champ d'activité ;
 - . Avoir satisfait aux obligations administratives auprès des services compétents ;
- Un extrait de casier judiciaire bulletin N°3 vierge.

1.5 Champ d'intervention et de responsabilité

Le champ d'intervention et de responsabilité de l'accompagnateur dépend de la réglementation du milieu d'intervention (c.f : chapitre 1.3) et du règlement de fonctionnement des structures.

Cependant, l'accompagnateur peut exercer ses activités en autonomie dans le respect des règles suivantes :

- L'accompagnateur encadre uniquement dans le champ d'activité lié à son diplôme ;
- Il respecte le projet éducatif de la structure ;
- Il sécurise les lieux d'intervention ;
- Dans le cas où il n'y a pas de cadre réglementaire, l'effectif est adapté à l'activité, aux tranches d'âge du public et aux conditions liées à l'organisation de son action.

1.6 Niveau de qualification et évolution dans le métier

Titulaire d'un niveau V, l'accompagnateur jeunesse peut évoluer par exemple, vers des fonctions d'animateur socio-éducatif, au travers de l'obtention d'une autre certification de niveau IV.

L'accompagnateur peut également participer à des formations lui conférant des qualifications ou diplômes complémentaires : autres certifications calédoniennes, certificats de spécialisation.

II- DÉFINITION ET DESCRIPTION DES ACTIVITÉS TYPES

Les activités communes aux différents profils d'emploi du champ d'intervention sont classées en trois activités types.

- Activité type 1 (AT1): Accueillir le public.
- Activité type 2 (AT2): Participer à la conception d'un projet d'activités socio-éducatives.
- Activité type 3 (AT3): Animer des actions socio-éducatives.

2.1 Activité type 1 (AT1) : Accueillir le public

L'accompagnateur accueille les publics, les parents, les partenaires.

Il est attentif à proposer un accueil convivial, il est à l'écoute.

Il informe sur l'organisation de la structure et le programme d'activités.

Il oriente le public vers des partenaires, vers d'autres personnes ressources, vers de la documentation.

Il aménage l'espace pour favoriser le bien-être et l'échange des publics.

Il utilise différents modes et supports de communication pour présenter la structure, les activités et échanger avec ses partenaires et ses collègues.

Compétences associées :

- Compétence 1 (C1) : Aménager les espaces d'accueil des publics ;
- Compétence 2 (C2) : Communiquer avec le public et dans l'environnement professionnel.

2.2 Activité type 2 (AT2) : Participer à la conception d'un projet d'activités socio-éducatives

Il situe son action dans le cadre d'un projet global ;

Il traduit les intentions éducatives de la structure en concevant des projets d'activités ;

Il prend en compte le contexte social et l'environnement naturel de la Nouvelle-Calédonie ;

Il tient compte des questions spécifiques relatives à l'enfance et à la jeunesse ;

Il associe les publics, l'équipe et les partenaires dans une démarche participative et d'éducation à la citoyenneté ;

Il planifie son action ;

Il ajuste le projet aux différents publics et aux contextes d'intervention ;

Il utilise différents supports socio éducatifs ;

Il mobilise les ressources nécessaires au projet ;

Il tient compte de la réglementation en vigueur dans le champ d'activité ;

Il peut être amené à gérer administrativement et financièrement son activité professionnelle dans le cas d'animateurs en situation d'activité indépendante.

Compétences associées :

- Compétence 3 (C3) : Prendre en compte le contexte et le public ;
- Compétence 4 (C4) : Préparer un projet d'activités socio éducatives.

2.3 Activité type 3 (AT3) : Animer des actions socio-éducatives

Il propose des temps d'animation à finalité récréative et éducative ;
Il connaît le rôle et les responsabilités de l'animateur ;
Il prend en charge un groupe et présente son animation ;
Il veille à la sécurité physique, morale et affective du public dont il a la charge ;
Il prépare, range et entretient le matériel et l'espace nécessaires à l'activité ;
Il motive et favorise la participation des publics ;
Il ajuste en permanence son action ;
Il utilise une gamme variée de techniques et méthodes d'animation dans une démarche d'éducation populaire ;
Il réalise un bilan avec son public ;
Il évalue son animation.

Compétences associées :

- Compétence 5 (C5) : Animer des activités ;
- Compétence 6 (C6) : Evaluer son action.

III-Description des compétences

La tenue de l'emploi type implique la maîtrise des 6 compétences suivantes :

- Compétence 1 (C1) : Aménager les espaces d'accueil des publics ;
- Compétence 2 (C2) : Communiquer avec le public et dans l'environnement professionnel ;
- Compétence 3 (C3) : Prendre en compte le contexte et le public ;
- Compétence 4 (C4) : Préparer un projet d'activités socio éducatives ;
- Compétence 5 (C5) : Animer des activités ;
- Compétence 6 (C6) : Evaluer son action.

3.1 Compétences mises en œuvre pour la réalisation de l'activité type 1 : Accueillir le public.

3.1.1 Compétence 1 (C1) : Aménager les espaces d'accueil des publics.

A/ Description de la compétence :

L'accompagnateur organise les différents espaces d'animation et des temps de repas, de transport et autres temps informels.

Il aménage l'espace de manière à créer une atmosphère conviviale, propice à l'échange, garantissant la sécurité du public.

Il participe à l'entretien et au rangement des lieux où il intervient.

B/ Savoir-faire généraux et techniques mobilisés :

- Identifier les besoins et les attentes des publics ;
- Mettre en œuvre des techniques d'accueil ;
- Rendre les lieux accessibles, propres, fonctionnels, conviviaux, sécurisants ;
- Respecter les normes d'hygiène et de sécurité.

C/ Connaissances associées :

Connaître :

- la structure et son organisation ;
- les caractéristiques des publics ;
- des techniques d'accueil ;
- les normes d'hygiène et de sécurité du champ d'activité.

D/ Capacités relationnelles et organisationnelles (aptitudes) :

- Respect de la confidentialité ;
- Etre ponctuel ;
- Etre structuré ;
- Créer un climat de confiance ;
- Faire preuve d'imagination.

3.1.2 Compétence 2 (C2) : Communiquer avec le public et dans l'environnement professionnel.

A/ Description de la compétence :

Il entre en relation avec le public, la famille, les collègues, les partenaires et des prestataires.

Il est amené à s'exprimer face à un groupe ou en entretien individuel.

Il adapte son discours et son attitude au public encadré et il tient compte de leurs attentes et leurs besoins.

Il présente la structure, les activités et les consignes qui y sont associées (organisation, programme, manifestations, dispositifs,...).

Il établit une relation humaine chaleureuse qui repose sur l'écoute et il favorise l'échange.

Il échange sur ses activités avec ses collègues, il participe aux réunions d'équipe.

Il recueille et relaie de l'information auprès de ses partenaires.

Il utilise différents supports de communication.

Il oriente le public vers les lieux et les personnes ressources pertinents.

B/ Savoir-faire généraux et techniques mobilisés :

- Utiliser les bases de la communication orale et écrite ;
- Utiliser les outils de base de la bureautique et de l'internet ;
- Utiliser les supports d'information de sa structure et de son environnement professionnel ;
- Accueillir les publics ;
- Adapter son discours pour se faire comprendre des publics ;
- Donner les informations adaptées aux besoins du public ;
- Donner son point de vue et argumenter, écouter celui des autres ;
- Exprimer ses difficultés, faire part de ses besoins ;
- Tenir compte des orientations de sa hiérarchie ou du donneur d'ordre.
- Réaliser des comptes rendus.

C/ Connaissances associées :

Connaître :

- la structure porteuse du projet ;
- les caractéristiques des publics ;
- les acteurs et les dispositifs du champ d'activité ;
- des techniques de communication.

D/ Capacités relationnelles et organisationnelles (aptitudes) :

- Avoir un comportement et un langage adaptés ;
- Savoir écouter et observer ;
- Etre disponible ;
- Faire preuve de compréhension.

3.2 Compétences mises en œuvre pour la réalisation de l'activité type 2 : Participer à la conception d'un projet d'activités socio-éducatives.

3.2.1 Compétence 3 (C3) : Prendre en compte le contexte et le public.

A/ Description de la compétence :

Il met en place les conditions d'une interculturalité respectant les identités de chacun.

L'accompagnateur adapte son activité aux publics et au contexte de son territoire d'intervention.

Il identifie les différents milieux d'intervention en Nouvelle-Calédonie (urbain, rural, tribal et îlien).

Il situe son champ d'intervention dans le domaine socio-éducatif.

Il tient compte des caractéristiques du public.

B/ Savoir-faire généraux et techniques mobilisés :

- Comprendre les comportements culturels ;
- Comprendre le fonctionnement de sa structure d'intervention ;
- Identifier des caractéristiques des différents publics par rapport à leur environnement social et humain ;
- Rechercher les informations sur les attentes du public ;
- Situer son action dans le temps de vie global du public ;
- Repérer les attentes et les besoins des publics ;
- Suivre l'évolution des demandes et des comportements des publics.

C/ Connaissances associées :

Connaître :

- les caractéristiques sociales, culturelles et environnementales des milieux urbains, ruraux, tribaux et îliens ;
- les structures et les institutions partenaires du champ d'activité ;
- les différents publics.

D/ Capacités relationnelles et organisationnelles (aptitudes) :

- Respecter les us et coutumes ;
- Faire preuve d'anticipation ;
- Etre curieux ;
- Etre ouvert d'esprit.

3.2.2 Compétence 4 (C4) : Préparer un projet d'activités socio-éducatives.

A/ Description de la compétence :

L'accompagnateur organise ses activités dans une démarche de projet.

Il tient compte des orientations de la structure d'intervention pour définir les objectifs de ses actions.

Il adapte son projet d'activités au public concerné.

Il mobilise les moyens nécessaires à la mise en place des activités.

Il est force de proposition.

Il planifie les actions.

Il s'inscrit dans une démarche participative et d'éducation à la citoyenneté.
Il utilise différents supports socio éducatifs qui participent au développement intellectuel, affectif, physique et social des jeunes.
Il se met en conformité avec les obligations administratives et réglementaires.

B/ Savoir-faire généraux et techniques mobilisés :

- Utiliser la démarche de projet ;
- Employer les ressources de l'environnement immédiat ;
- S'adapter aux contraintes ;
- Mettre en œuvre une démarche participative ;
- Etre organisé ;
- Respecter les délais ;
- S'inscrire dans une démarche d'éducation populaire ;
- S'inscrire dans une démarche d'éco citoyenneté.

C/ Connaissances associées :

Connaître :

- l'organisation de la structure ;
- les ressources de l'environnement local ;
- les obligations administratives et réglementaires ;
- les outils d'animation socio éducative.

D/ Capacités relationnelles et organisationnelles (aptitudes) :

- S'adapter ;
- Argumenter ;
- Etre curieux.

3.3 Compétences mises en œuvre pour la réalisation de l'activité type 3 : Animer des actions socio-éducatives.

3.3.1 Compétence 5 (C5) : Animer des activités

A/ Description de la compétence :

Il anime ou co-anime des actions à finalité récréative et éducative.
Il comprend les responsabilités relatives à ses fonctions.
Il propose des activités socio-éducatives de type : artistique et culturelle, scientifique et technique, physique et relatif à l'environnement.
Il installe l'activité en préparant notamment le lieu et le matériel.
Il veille à la sécurité physique, morale et affective du public dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.
Il donne des consignes claires.

Il utilise des démarches pédagogiques adaptées aux publics et aux activités.
Il tient compte de l'évolution individuelle et collective des membres du groupe.
Il favorise l'expression et l'autonomie de chacun.
Il réagit aux imprévus.
Il veille à la bonne utilisation, à l'entretien et au rangement du matériel et des lieux.
Il anime les temps de vie du public, hors activité formalisée (accueil, repas, repos, temps informels, transport ...).

B/ Savoir-faire généraux et techniques mobilisés :

- Maîtriser un répertoire varié d'activités ;
- Employer des techniques d'animation ;
- Organiser les différentes séquences de l'activité ;
- Organiser et articuler les différents temps de vie des publics ;
- Gérer la dynamique de groupe et les relations interpersonnelles ;
- Adapter son discours ;
- Gérer le temps des activités ;

C/ Connaissances associées :

Connaître :

- Les caractéristiques du public ;
- Les normes de sécurité ;
- Les normes et les bonnes pratiques d'hygiène ;
- Les démarches de protection de l'enfance ;
- Les conduites à tenir en cas d'urgence.

D/ Capacités relationnelles et organisationnelles (aptitudes) :

- Faire preuve d'originalité et de créativité ;
- Avoir le sens de l'observation ;
- Etre à l'écoute et mettre en confiance ;
- Etre vigilant ;
- Etre réactif ;
- Etre organisé ;
- Garder la maîtrise de soi ;
- S'adapter.

3.3.2 Compétence 6 (C6) : Evaluer son action.

A/ Description de la compétence :

Il vérifie que l'animation a répondu aux besoins et aux attentes du public, en l'associant dans la mesure du possible.

Il tient compte des retours du public.

Il mesure l'écart entre le prévu et le réalisé et le niveau de réussite de l'animation.

Il identifie des améliorations éventuelles.

Il envisage des prolongements possibles.

Il mesure l'apport de l'activité pour le public.

Il analyse sa menée d'activité.

B/ Savoir-faire généraux et techniques mobilisés :

- Mettre en œuvre des techniques d'évaluation ;
- Faire participer et s'exprimer le public ;
- Reformuler une explication non comprise ;
- Repérer les atouts et les faiblesses de l'animation réalisée.

C/ Connaissances associées :

Connaître des méthodes et des outils d'évaluation.

D/ Capacités relationnelles et organisationnelles (aptitudes) :

- Savoir observer et écouter ;
- Accepter la critique et savoir se remettre en cause ;
- Etre force de proposition.

A N N E X E

REFERENTIEL PROFESSIONNEL

DIPLOME D'ACCOMPAGNATEUR JEUNESSE

- ANNEXE : Groupe de travail -

Animation et Ingénierie :

Isabelle SPITZ	Conseillère en formation à la direction de la jeunesse et des sports de la Nouvelle-Calédonie.
----------------	--

Composition du groupe de travail :

Rémi DUCLOS	Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse à la Direction Jeunesse et des Sports de la Nouvelle-Calédonie
Kurt GUICHARD	Animateur socio-éducatif – DSASE province Nord.
Larry MARTIN	Conseiller jeunesse à la Direction Jeunesse et des Sports de la Nouvelle-Calédonie
Diane MOUTOUSSAMY	Chargée de la formation professionnelle - ACAF
Gwenhaël PERROCHAUD	Animateur socio-éducatif à la Direction de la Jeunesse et des Sports – Province Sud

Groupe de pilotage :

Bouزيد BENA ZIZA	ASEA NC de Païta
Christian BROQUET	Responsable de la section certification à la direction de la formation professionnelle continue.
Christian CANEL	Secrétaire général de l'ACAF
Jérôme CHRAPATY	Directeur du service de la jeunesse, de la culture et des sports de la mairie de Nouméa
Emmanuel DEPOND	Scouts et guides de Nouvelle-Calédonie
Nadine FONTENELLE	Coordonnatrice – Villages de Magenta.
Philippe HARDOUIN	Directeur de la direction des sports et des loisirs – Province Sud.
Pascal HEBERT	Secrétaire Général - FOL-NC
Roland MONJO	Directeur de la Jeunesse des Sports et Loisirs - Province des Îles Loyauté
Graziella NEDIA	Chef du service des activités socio-éducatives à la Direction des Sports et des Activités Socio-éducatives - Province Nord.

Patrick PAGATELE	Directeur de la Direction des Sports et des Activités Socio-éducatives - Province Nord
Michel PIOT	Directeur adjoint de la direction de la jeunesse et des sports de la Nouvelle-Calédonie.
Frédérique SEGUIN	Directrice du Centre d'Information Jeunesse de la Nouvelle-Calédonie
Abédias TRINDADE DE ABREU	Responsable du Centre International du Sport et de l'Expertise du CTOS
<u>Autres personnes consultées :</u>	
Christophe DABIN	Conseiller pédagogique d'éducation physique et sportive – Direction de l'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie
Béatrice DURVALINO DE LIMA	Responsable du secteur périscolaire à la Caisse des écoles de Nouméa
Sandra MOISDON	Coordonnatrice jeunesse - Mairie de Nouméa
Sophie WAIA, CUNANE	Conseillère jeunesse à la Direction Jeunesse et des Sports de la Nouvelle-Calédonie
Vesna RAILLARD	Conseillère pédagogique – Direction de l'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie